

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 janvier 2017, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT, une seconde convocation du Conseil Municipal a été adressée aux membres du Conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 8 ; Suffrages exprimés : 8 présents + 1 procuration

Date de convocation : 27.01.2017 - Affichage : 27.01.2017

POUR : 9 , CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier à 20 heures le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MONTAIGU, sous la Présidence de Madame Dominique FOURNEL.

Présents : Mmes, M. : FOURNEL Dominique, BULART Frédéric, LAROSA Maxime, LECLÈRE Anita, PROLA Marie-Pierre, TROUILLE Philippe, WOIMENT Benjamin, ZANIVAN Nicolas.

Absent excusé : BRENOT Adeline (pouvoir à PROLA Marie-Pierre).

Absent : CORAND Allan, LAVALARD Gérard, PIRON Aurélie, PHILIPPOT Michaël.

Mme Anita LECLÈRE est désignée secrétaire de séance.

CRÉATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'AVENIR

Suite à l'évolution des conditions des contrats aidés, le Conseil Municipal délibère pour ajuster le poste d'un

Contrat Avenir à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une période de 3 ans.

DETR SANITAIRES DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Les sanitaires de l'école sont vétustes et mal adaptés. Le Conseil municipal décide de demander une évaluation des travaux et de présenter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

DETR façade de la mairie

Une remise en état de la façade de la mairie est nécessaire. Le Conseil municipal décide de présenter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour envisager la réfection.

TARIF DE VENTE DES TICKETS POUR LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE.

Madame le Maire expose les changements du calendrier scolaire à prendre en compte pour déterminer le tarif des tickets du Temps d'Accueil Périscolaire suivant les nouveaux rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des tickets uniquement vendus par périodes entre vacances comme suit :

- 7.00 € par semaine pour les enfants de grande section
- 4.00 € par semaine pour les enfants de la moyenne et petite section.

Les tickets sont encaissés en début de période.

POURSUITE DU DOSSIER PARCELLES DE BOIS DISTRAITES DU RÉGIME FORESTIER

Le Conseil municipal maintient sa demande de distraction du Régime Forestier, malgré les complications administratives annoncées par l'ONF.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE.

Il sera demandé à La commune de Mauregny-en-Haye une participation aux frais de fonctionnement de 3297 € pour 21 élèves de fréquentant l'école de Montaigu au cours de l'année scolaire 2017/2018

BIENS SANS MAÎTRE

La procédure d'acquisition en matière de biens sans maître a été fortement remaniée en 2014 et repose sur l'initiative du préfet sur la base des informations communiquées annuellement par les centres d'imposition foncière. L'arrêté n°2016-690 en date du 20 juillet 2016 fixant la liste arrêtée des immeubles a été affiché en mairie le 27 juillet 2016 ;

Sont concernés : Les immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers ».

Dans l'hypothèse de l'avis favorable de Monsieur le Préfet ; le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'incorporer les parcelles référencées ci-dessus dans le domaine communal.

INTÉGRATION D'UNE L'IMPASSE DANS LA VOIRIE COMMUNALE.

L'impasse du Clos Tata à Bel-Air dessert plusieurs constructions neuves. Considérant leur statut de contribuables au titre des taxes locales, les riverains demandent l'intégration de ce chemin dans la voirie communale pour bénéficier d'un entretien minimum de cette voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire à contacter le propriétaire pour négocier les conditions d'acquisition.

DOTATION AUX ÉCOLES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer un montant de 40 € par élève et attribuer 540 € pour l'achat de matériel.

QUESTIONS DIVERSES

- Elaboration du calendrier des manifestations 2017.
- Préparation des orientations budgétaires.
- Point sur la carte scolaire et les dispositions à prendre pour la lutte contre la fermeture d'une classe.
- Madame le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion de l'école concernant la kermesse et précise que la commune apportera son aide pour l'organisation.
- Madame le Maire demande aux conseillers d'être présents pour tenir le bureau de vote lors des élections présidentielles et législatives.
- Les travaux de voirie sont reportés à cause du gel.
- Une demande de location de chasse est parvenue en mairie dès qu'un renouvellement de bail sera proposé.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20